

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mai 2022 à 19h30

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 04

Votants : 14

Le conseil Municipal de Malvalette s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ASTIER, Adjoint au Maire.

### - EMPRUNTS

- Salle socio-culturelle : un prêt relais de 424 000 € sur 2 ans et un prêt complémentaire de 90 000 € sur 30 ans.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle qu'un emprunt a déjà été contracté pour la mairie et la salle socio-culturelle. Le choix s'était porté sur la Caisse d'épargne pour son offre de 500 000 € sur 30 ans à un taux fixe de 1.09 %.

Il précise que de nouveaux emprunts sont nécessaires pour pallier le manque de trésorerie et les travaux imprévus (cuve à mazout sur site, hausse des coûts des matières...). Il souligne que certaines subventions ne seront perçues qu'en 2023 voire 2024 alors que les travaux de la salle seront terminés à l'automne 2022.

Trois banques ont été consultées : la banque postale qui a décliné notre demande, le crédit agricole, qui n'a pas souhaité faire d'offre et la caisse d'épargne qui nous propose les prêts suivants :

- 424 000 € sur 24 mois à un taux fixe de 0.89 % + commission 848 €
- 90 000 € sur 30 ans au taux indexé sur livret A (actuellement à 1 %) + majoré de 0.5 % + commission 180 €.

**Vote : unanimité**

### - SALLE SOCIO-CULTURELLE

- Demande de subvention dans le cadre du Cap 43, nouveau dispositif de financement des projets des communes par le Département de la Haute-Loire.

L'adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le dispositif « Cap 43 – Communes » permet le financement d'opérations d'investissement pour la période 2022-2027 sur la base d'une aide différenciée en fonction de la population municipale au 1er janvier 2022. Cette subvention est sollicitée dans le cadre de la construction de la salle socio-culturelle.

Le Conseil municipal a donc décidé de demander l'attribution de la subvention auprès du Département au titre du 1er et du 2ème appel à projets du « Cap 43 – Communes » pour un montant de 26 000 € + 26 000 € soit un total de **52 000 €**. Les travaux seront financés par les fonds de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Commune de Malvalette comme suit :

<input type="checkbox"/>	Europe	100 000 €
<input type="checkbox"/>	Etat	261 581 €
<input type="checkbox"/>	Région	229 144 €
<input type="checkbox"/>	Département Cap 43	52 000 €
<input type="checkbox"/>	Fonds propres de la commune :	348 475 €
	Soit un total de :	1 061 200 €

**Vote : unanimité**

### - SUBVENTION SCOLAIRE

- Voyage scolaire à Saint-Palais-Sur-Mer : école primaire d'Aurec-Sur-Loire.

L'école publique primaire d'Aurec-Sur-Loire a adressé une demande de subvention pour un voyage scolaire de cinq jours du 20 au 24 juin 2022 à Saint-Palais-Sur-Mer. Le tarif est d'environ 315 € par élève, 4 élèves de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal décide d'allouer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. Les subventions seront versées directement à l'école soit :

- un total de **160 €** (40€ \* 4 = 160) pour l'école primaire d'Aurec-Sur-Loire

**Vote : unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Personnel communal : Mme Sophie GALLET

Mme Sophie GALLET a débuté son contrat à durée déterminée de 6 mois le lundi 4 avril. Elle effectue 4 heures hebdomadaires tous les lundis après-midi, elle est volontaire pour effectuer des heures complémentaires les jeudis après-midi pour remplacer la secrétaire de mairie en réunion, en formation, en congés...

### ➤ Future collecte des OM et du tri

Une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif va être mise en place à partir du mois de septembre 2022. Pour la commune de MALVALETTE, la collecte partiellement en porte à porte va disparaître au profit de quelques points de collecte centralisés, dans le même temps, le remplacement des bacs collectifs par des colonnes aériennes en métal de 4 à 6 m<sup>3</sup> aura lieu. Ces colonnes seront collectées par un camion benne équipé d'une grue comme c'est déjà le cas pour le verre. Bien entendu dans ces conditions le maintien d'une 2<sup>ème</sup> tournée avec un camion poubelle classique qui collecterait quelques bacs collectifs en divers points de la commune n'est pas économiquement envisageable.

Sur les 13 points de collecte actuels 5 ou 6 seront conservés ou déplacés Les points d'implantation des colonnes sont en cours de discussion, un sondage est mené auprès des conseillers municipaux.

Quelques informations complémentaires dont dispose le conseil municipal :

- Les colonnes en métal sont très stables, contrairement aux bacs en plastique et inaccessibles aux animaux, elles ne risquent pas de se renverser ni d'être déplacées de façon mal intentionnée.
- En terme d'esthétique, les regroupements de bacs disgracieux dans les centres des hameaux sont supprimés, et les pollutions qui vont avec.
- Un nombre de points limités seront plus simples à entretenir.
- La multiplication des points de collecte, dans les petits hameaux, engendrera la mise en place de colonnes plastiques « recyclées », avec une collecte moins fréquente.
- Le camion grue plus long ne peut pas accéder au hameau de Montfroy, malgré l'élargissement de la chaussée.
- Chaque point sera équipé de 3 flux : OM, TRI et Verre
- Les consignes de tri vont évoluer à l'automne, tous les emballages et papiers iront au tri (y compris journaux, cartons, films plastiques, pots de yaourts, ...)
- Une incitation au compostage des déchets organiques sera faite de façon à réduire les OM au strict minimum

Réactions et interrogations de la part de l'équipe municipale :

- La future organisation ne propose pas assez de points de collecte
- Perte d'un service actuel performant
- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) va-t-elle diminuer ?
- Le devenir des bacs ?
- Ecologique ? demander aux habitants des hameaux de prendre leurs voitures pour aller déposer leurs sacs de déchets...
- Problème pour les personnes non-véhiculées, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite
- Des sacs poubelles résistant au transport seront-ils distribués par la CC.MVR ?
- Comment ça se passe dans les autres communes membres qui ont sensiblement la même configuration géographique que la nôtre ?
- Le risque : les habitants ne vont plus trier...
- Il faut informer la population au plus vite

### ➤ Tarif cantine Aurec-Sur-Loire

Le tarif de la cantine pour les élèves scolarisés à Aurec-Sur-Loire risque d'augmenter de 1.80 €. Une demande de prise en charge totale ou partielle est demandée. Le conseil municipal demande des informations complémentaires notamment les raisons d'une telle augmentation.

### ➤ Victoire du 8 mai

La commémoration aura lieu ce dimanche 8 mai à 9h45 place du monument.